Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Isle-sur-la-Sorgue : le stationnement au partage des eaux devient payant

À partir du 3 juillet prochain et désormais durant chaque période estivale, le stationnement sur les parkings du partage des eaux et 'Camin di Gaffo', qui était jusqu'à présent gratuit, sera payant. Cette mesure a été décidée pour éviter la surfréquentation du site, qui a obtenu des taux records les trois précédentes années. L'objectif est d'apaiser et de fluidifier cet espace public que se partagent les riverains, les visiteurs, les promeneurs et les pêcheurs.

Le parking du partage des eaux

Accessible par l'avenue Voltaire Garcin et doté de 40 places, le parking du partage des eaux est actuellement en train de subir des travaux de réaménagement afin d'être transformé en parking fermé pour les périodes estivales. Des barrière d'entrée et sortie, des bordures, des passages pour piétons, une borne de paiement et des caméras de lecture de plaques d'immatriculation seront installés. Les travaux, qui ont débuté le 2 mai dernier, devraient durer trois semaines. En attendant, il est inaccessible, mis à part la poche de stationnement située au fond du parking, quelques mètres avant le début de l'avenue du partage des eaux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Les caméras de lecture de plaques d'immatriculation vont permettre un paiement dématérialisé. Aucun ticket ne sera délivré à l'entrée du parking. Avant de le quitter, il faudra inscrire votre plaque d'immatriculation à la borne de paiement afin de procéder au règlement. La barrière se lèvera automatiquement après lecture de votre plaque d'immatriculation une fois le paiement effectué. Le parking sera gratuit de 6h à 10h, il coûtera 0,70€ les 15 minutes de 10h à 12h, 1€ de 12h à 14h30, 0,70€ les 15 minutes 14h30 à 19h30, 1€ de 19h à 22h30, et 0,70€ les 15 minutes 22h à 6h.

Le parking 'Camin di Gaffo'

Situé entre l'avenue Voltaire Garcin et l'avenue du partage des eaux, le parking 'Camin di Gaffo' aura quant à lui un système d'horodateur et l'application du forfait post-stationnement en cas de non-paiement ou de dépassement. Vous devrez donc anticiper votre durée de stationnement afin de l'indiquer, avec votre plaque d'immatriculation, sur l'horodateur et de le régler dès votre arrivée au parking. Il est également possible de gérer et payer son stationnement via l'application mobile Flowbird qui géolocalise votre véhicule. Il est possible de payer un complément sur l'horodateur ou sur l'application si vous souhaitez stationner plus longtemps.

Les tarifs de stationnement seront les mêmes que pour le parking du partage des eaux. Pour les automobilistes ayant stationné sans payer ou ayant dépassé le temps imparti, le forfait de post-

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

stationnement s’élèvera à 40€.

V.A.

Isle-sur-la-Sorgue : piétonnisation du centre-ville

Comme chaque année lorsque les beaux jours du printemps pointent le bout de leur nez, la Ville de l’Isle-sur-la-Sorgue décide de piétonniser son centre-ville.

Dès ce vendredi 21 avril, et jusqu’au dimanche 18 juin, il est interdit de circuler et de stationner dans les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

rues Dr Tallet et République, sur les quais Jean Jaurès et Rouget de Lisle, et sur le Pont Gambetta les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit et les dimanches de 15h à minuit. Du lundi 19 juin au dimanche 27 août, il sera interdit d'y circuler et d'y stationner tous les jours de 11h à minuit. Même chose du lundi 28 août au dimanche 29 octobre les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit, les dimanches de 15h à minuit. La Rue Carnot, elle aussi, est désormais interdite à la circulation et au stationnement, tous les jours de 19h30 à minuit, et ce, jusqu'au dimanche 29 octobre.

Les riverains disposant de garages seront autorisés à accéder à toute heure, sous réserve de s'être identifiés en présentant un justificatif auprès des services de la Direction Prévention Sécurité. Ils doivent donc faire une demande par mail à l'adresse dps.administration@islesurlasorgue.fr et y joindre un bail pour les locataires ou un titre de propriété pour les propriétaires, une pièce d'identité, et la carte grise du véhicule.

V.A.

Vaucluse, L'épineuse question des gens du voyage

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Violaine Démaret, préfète et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse ont présidé une des deux commissions consultatives annuelles des Gens du voyage. Objectif ? Prendre en compte leurs besoins et les impliquer dans le suivi des politiques publiques les concernant, notamment en matière de stationnement.

Cette Commission a été l'objet d'un point d'étape sur la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021 – 2027.

Qui siège à ces commissions ?
Les représentants des associations représentatives des gens du voyage, des services de l'État, du Conseil départemental, des communes, des EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de la MSA (Mutualité sociale agricole).

Le Vaucluse dispose de 12 aires d'accueil
dont le stationnement est limité à trois mois et d'une Aire de Grand Passage récemment créée par le Grand Avignon, à Bompas, en face du marché aux puces du samedi matin. A ce propos La préfète a rappelé que «Tout grand passage qui ne se serait pas déclaré pour utiliser l'aire, contreviendrait à la réglementation en vigueur et ne serait pas toléré. La représentante de l'Etat a également invité les collectivités à s'emparer du nouvel équipement qui correspond le mieux au récent phénomène de sédentarisation des gens du voyage : le terrain familial locatif. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

DR (Archives)

Le terrain familial locatif
Installés dans des zones constructibles, les terrains familiaux constituent des opérations d'aménagement à caractère privé en vue de l'installation de résidences mobiles à côté de bâtiments en dur. Ils sont destinés à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le cas échéant dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Les nouvelles règles s'appliquent au plus tard le 1er janvier 2026 pour la création et l'équipement des emplacements.

Un nouvel outil de gouvernance
Un nouvel outil de gouvernance du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage va être créé. Trois groupes de travail vont être créés pour évaluer la gestion, le fonctionnement et le suivi des aires d'accueil ; les problématiques de sédentarisation et d'habitat des gens du voyage ; leur accompagnement dans l'accès au droit, à la citoyenneté et à l'autonomie.
MH

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Stade Saint-Jean Isle-sur-la-Sorgue, image d’archives

Le Vaucluse 21e département le plus cher de France pour le stationnement des entreprises

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Selon le dernier baromètre de Zenpark, spécialiste de la location de places de stationnement, le Vaucluse serait le 21e département le plus cher de France pour le stationnement des entreprises.

Ainsi avec un coût annuel estimé de 202 343€ pour 100 places ou 149 734€ pour 74 places, le Vaucluse apparaît en 4e position régionale derrière, les Alpes-Maritimes, le Var et les Bouches-du-Rhône. Dans le grand Sud, notre département affiche un montant de charges quasi-identique à l'Hérault mais significativement supérieur à ceux des départements limitrophes (voir tableau ci-dessous).

Au niveau national, sur les 61 départements dans lesquels Zenpark a pu recueillir des données, c'est à Paris que les places sont les plus chers (643 807€ de charges annuelles pour 100 places). Sans surprise, la capitale devance très largement les Hauts-de-Seine (380 057€). Arrivent ensuite la Corse-du-Sud (345 307€), le Val-de-Marne (258 807€), les Alpes-Maritimes (252 343€), la Seine-Saint-Denis (243 807€), la Haute-Savoie (237 565€), le Var (236 093€), les Pyrénées-Atlantiques (228 460€) et enfin le Rhône (225 065€) qui clôture ce top 10.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Classement	Département	Charges totales annuelles pour 100 places	Charges totales annuelles pour 74 places
5	Alpes-Maritimes	252 343€	186 734€
8	Var	236 093€	174 709€
12	Bouches-du-Rhône	218 593€	161 759€
21	**Vaucluse**	**202 343€**	**149 734€**
23	Hérault	201 229€	148 910€
25	Alpes-de-Haute-Provence	201 093€	148 809€
40	Drôme	190 065€	140 648€
41	Gard	187 479€	138 735€
54	Ardèche	178 815€	132 323€

© Zenpark

Des prix qui ne cessent de croître

« Le prix du stationnement ne cesse de croître en France, à mesure que les places en voiries s'engorgent, explique Zenpark qui a aussi développé Zenpark pro, une solution de stationnement pour les professionnels. Ainsi, pour les entreprises, la gestion d'un parking représente un investissement financier de plus en plus considérable. Pour autant, cela reste un atout d'attractivité et de bien-être salarié nécessaire et différenciant pour attirer les talents. »

> « La garantie de trouver une place de stationnement gratuite à proximité de son bureau participe donc fortement au bien-être des salariés. »

« En effet, poursuit l'étude de Zenpark, selon l'Insee, 77% des salariés en France utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail, pour une distance comprise entre 5 et 15 kilomètres, et 85% entre 25 et 30 kilomètres, alors même que rien ne contraint les entreprises à mettre à disposition des places de parking pour les salariés. La garantie de trouver une place de stationnement gratuite à proximité de son bureau participe donc fortement au bien-être des salariés. Cet avantage salarial est souvent débattu à l'occasion des négociations annuelles obligatoires. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

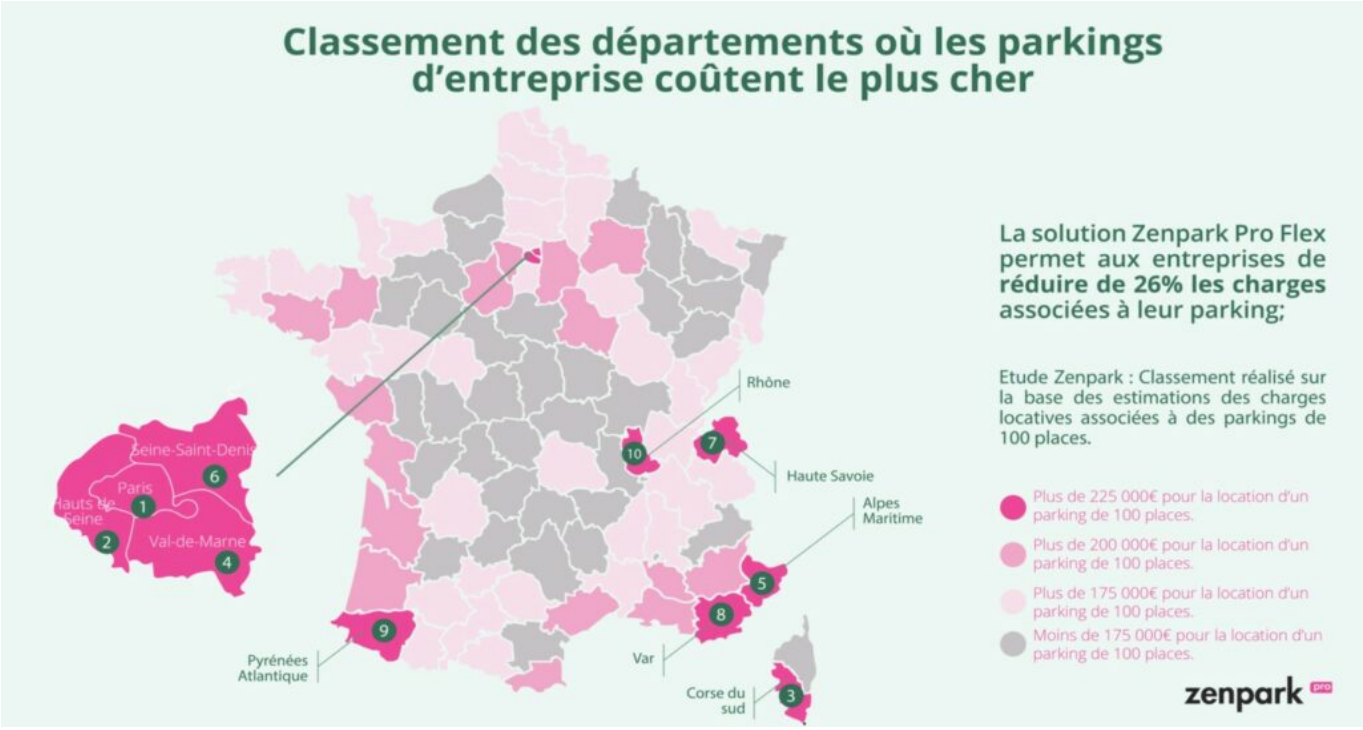

Optimisation des emplacements de stationnement

« Afin de limiter le budget associé à la gestion locative, les entreprises peuvent réduire le nombre de places de leur parking en les partageant plus efficacement entre les salariés, assure les équipes de Zenpark. Il existe en effet des solutions logicielles de mutualisation des places qui permettent de diminuer le nombre de places à louer, tout en garantissant une place à chaque salarié. »

Pour cela, il est ainsi possible de transformer un parking d'entreprise en parking collaboratif pour réduire les coûts.

« Une solution de parking collaboratif telle que Flex permet de réaliser des économies financières en limitant le nombre de places de stationnement, poursuivent les auteurs du baromètre. Grâce à des outils digitaux adaptés et simples d'utilisation, Flex permet de piloter un parking d'entreprise en toute simplicité, d'optimiser l'usage des places de stationnement, et de simplifier l'accès à tous les collaborateurs de l'entreprise. Concrètement, les salariés réservent leur place depuis leur ordinateur ou leur smartphone, puis ils ouvrent l'accès au parking via une application mobile, un badge, un digicode, ou encore leur plaque d'immatriculation. Depuis son espace en ligne, le gestionnaire du parking accède à la liste des utilisateurs, des places disponibles et occupées en temps réel, des données d'occupation, et gère les accès des salariés en un clic. »

En mutualisant plus efficacement ses places, une entreprise de 100 salariés où chaque salarié dispose d'une place de stationnement pourrait économiser 26 places et donc proposer non plus 100 places, mais 74, soit une économie de 26% en moyenne. Une place de stationnement pouvant ainsi être utilisée par 1,3 salariés.

Méthodologie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Pour établir ce classement, Zenpark a établi une étude macro sur les coûts de possession d'un parking d'entreprise à la location. Cette estimation s'appuie sur :

- Les charges locatives estimées à partir des annonces publiées sur les principaux sites de diffusion, entre septembre 2021 et août 2022. Ils correspondent aux prix affichés avant toute négociation et transaction et peuvent différer des valeurs de marché. Elles prennent en compte le coût de location, ainsi que les charges de copropriété associées.
- Les coûts moyens d'assurance d'après une étude du comparateur en ligne Ooreka (anciennement comprendrechoisir.com) datant de 2019.
- La Cotisation foncière des entreprises (CFE) qui correspond à l'impôt local dû par toute entreprise et personne exerçant une activité professionnelle non salariée.

La base d'imposition à la CFE est constituée par la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle. Ces biens doivent être à la disposition de l'entreprise pour être compris dans la base d'imposition à la CFE : c'est le cas lorsque l'entreprise est propriétaire de ces biens ou locataire (sauf exceptions).

L.G.

Flowbird : l'application qui facilite vos stationnements sur Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Avignon se dote d'une nouvelle application, Flowbird, dont l'objectif est de simplifier le règlement du stationnement des automobilistes de la ville.

Avec la mise en place du service Flowbird, Avignon se dote d'un nouvel outil pour simplifier le règlement du stationnement des Avignonnais et des visiteurs. Avec cette application, plus besoin de monnaie ou de carte bancaire pour payer son stationnement, le règlement s'effectue depuis son smartphone.

Outre le paiement du stationnement, l'application propose de nombreuses fonctionnalités telles que :

- un système de géolocalisation qui permet d'identifier et confirmer la zone et le tarif associés au stationnement ;
- une possibilité d'étendre son ticket ou de le stopper afin de ne payer que le temps réellement utilisé ;
- un service d'alerte avant l'expiration du titre en cours ;
- un service de guidage piéton pour retourner à la zone de stationnement du véhicule ;

Ce nouveau service vient en complétement de Pay by Phone, toujours actif et fonctionnel, permettant à chacun de choisir sa solution de règlement de son stationnement.

Application disponible sur IOS et Android.

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

L’Isle-sur-la-Sorgue subit des modifications de circulation et stationnement pendant la Foire

La 113ème édition de la Foire internationale Antiques Art & You aura lieu du samedi 29 octobre au mardi 1er novembre à l’Isle-sur-la-Sorgue. Pour assurer le bon déroulement de l’événement, la circulation et le stationnement vont subir quelques changements à partir de ce mercredi 26 octobre, jusqu’au mercredi 2 novembre.

La circulation sera interdite du mercredi 26 octobre à 7h au mercredi 2 novembre à 18h sur les avenues

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

des 4 otages et Libération, sur le cours Anatole France, sur l'Allée du 18 juin, mais aussi sur l'impasse logis et l'accès à la Poste. Du samedi 29 octobre à 7h au mardi 1er novembre à 19h, il sera interdit de circuler sur les rues République, Lirette, Dr Saurel et Paul Monition, ainsi que sur le Cours Anatole France entre l'avenue de la Libération et le chemin des Névons, sur les quais Rouget de Lisle et Jean Jaurès entre l'esplanade Robert Vasse et la rue Rose Goudard, et sur le passage du Mont de Piété.

Le stationnement, quant à lui, sera interdit du mardi 25 octobre à 8h au mercredi 2 novembre à 18h sur les avenues des 4 otages et Libération, et sur les quais Rouget de Lisle et le parvis de la Poste. Du jeudi 27 octobre à 14h au mercredi 2 novembre à 18h, il sera interdit de stationner sur le quai Jean Jaurès, dans la rue Théodore Aubanel, et sur le parking du Parc Gautier.

Ainsi, l'accès à la Poste se fera par le pont Anagni qui sera mis en double sens. Du mercredi 26 octobre à 19h au mercredi 2 novembre à 8h, les riverains pourront circuler dans le périmètre de la foire d'Avignon vers Apt, sous présentation d'un macaron.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

V.A.

Circulation, stationnement : quels changements pendant la fête foraine de l’Isle-sur-la-Sorgue ?

À l’Isle-sur-la-Sorgue, le cours Victor Hugo va accueillir la traditionnelle fête foraine de la Saint-Cézaire pendant quatre jour du vendredi 26 au lundi 29 août. Au programme tous les jours de 16h à 1h : pêche aux canards, autos-tamponneuses, tir à la carabine, manèges à sensation, confiseries en tout genre et

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

concours de pétanque.

Pendant ces quatre jours, la ville va voir sa circulation et son stationnement modifiés. Pour le bon fonctionnement de la fête foraine, il sera interdit de stationner sur le parking du lycée Benoit et de l'avenue Jean Bouin, cours Victor Hugo, allée de Villevieille du mercredi 24 août 2022 à 14h au mardi 30 août 2022 à 18h. En dehors des heures d'ouverture de la fête, du mercredi 24 août 2022 à 14h au mardi 30 août 2022 à 18h, un sens unique sera mis en place sur le cours Victor Hugo dans le sens rond-point Féline vers le rond-point Victor Hugo, et sur l'avenue Jean Bouin dans le sens rond-point Victor Hugo vers le collège. Pendant les heures de la fête, de 16h à 1h, l'avenue Jean Bouin, le cours Victor Hugo, la place Victor Hugo, l'allée de Villevieille et le pont situé entre la place Victor Hugo et le quai Clovis Hugues seront interdits à la circulation du vendredi 26 aout 2022 au lundi 29 aout 2022 de 16h à 1h30.

V.A.

L'Isle-sur-la-Sorgue se dote d'une nouvelle aire de stationnement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

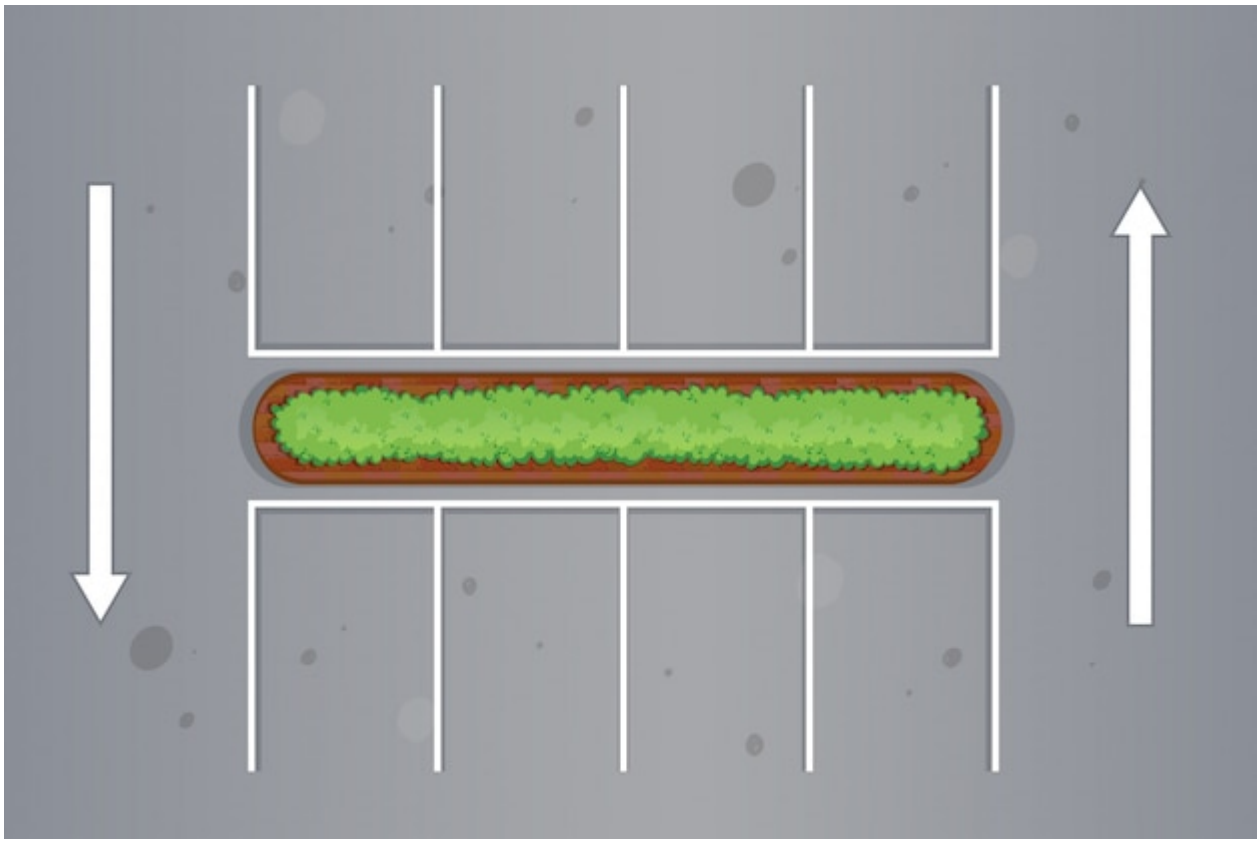

En réponse à la problématique de stationnement au sein de sa commune, la municipalité de l'Isle-sur-la-Sorgue vient de créer une nouvelle aire composée de 400 places de stationnement gratuites : l'aire de la Muscadelle. Avec cette dernière, le nombre de places de stationnement de la ville s'élève désormais à plus de 2600, dont 331 sont des places de parkings payantes.

Cette nouvelle aire est située au début de la route de Robion et elle a été réaménagée il y a peu pour garantir la sécurité des usagers qui y entrent et qui en sortent avec leur véhicule. Les piétons, eux aussi, ont été pris en compte. Un cheminement sur trottoir a été conçu pour permettre aux piétons de longer la route de Robion, d'emprunter le passage piéton du chemin de la Muscadelle pour retrouver le cours Anatole France et ainsi, rejoindre le centre-ville en tout sécurité, le tout, en dix minutes environ.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

Isle-sur-la-Sorgue : la Ville excédée par l’envahissement des gens du voyage

Après l’installation intempestive, le 31 mai dernier, d’une centaine de caravanes appartenant aux membres des gens du voyage à l’hippodrome Saint-Gervais, une nouvelle arrivée de cette communauté nomade vient de faire réagir vivement la municipalité de l’Isle-sur-la-Sorgue.
Avec l’arrivée le dimanche 5 juin de 100 caravanes supplémentaires à l’hippodrome et 60 caravanes sur le stade Saint-Jean, à proximité immédiate du centre de loisirs, la situation est désormais « insupportable » pour la Ville.
« En matière d’accueil des gens du voyage, la Ville de l’Isle-sur-la-Sorgue remplit toutes ses obligations, explique la commune. Elle a en effet construit, conformément à la loi du 5 juillet 2000, une aire d’accueil d’une capacité de 31 emplacements, mise en service le 1er septembre 2005. Des dispositions mises en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 décembre 2025

œuvre localement et qui s'avèrent insuffisantes. »

Préjudices majeurs

« Après une première demande au Préfet de faire constater que ce stationnement illicite occasionne un problème de salubrité et de sécurité publiques et de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux, la Ville s'apprête à formuler une même demande pour les deux dernières installations. Les dommages sont en effet particulièrement nombreux : branchements sauvages sur les tableaux électriques municipaux, branchements illégaux sur les bornes incendies, dégradations, troubles de sécurité et salubrité publiques… En outre, ce stationnement illégal gêne le bon déroulement des activités de nombreuses associations l'isloises. Autant d'incivilités aux coûts et conséquences dommageables et intolérables pour la collectivité. »

L.G.

Dimanche dernier, une soixantaine de caravanes supplémentaires sont venues s'installer sur le stade Saint-Jean à l'Isle-sur-la-Sorgue.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !